

# Concours de T-shirts – Campagne textile 2017/18 d'Oxfam-Magasins du Monde

## Changeons la mode

L'habillement est un secteur particulièrement touché par les inégalités. Les multinationales de la mode telles que Zara<sup>1</sup> ou H&M, parmi les plus profitables au monde, exercent une énorme pression sur leurs chaînes d'approvisionnement, essentiellement au détriment des acteurs les plus faibles que sont les travailleurs et petits producteurs.

En Asie, où sont fabriqués la plupart de nos vêtements, les salaires des ouvriers et ouvrières sont le plus souvent inférieurs aux salaires minimums nationaux, sans même parler de salaire vital<sup>2</sup>. Les femmes et les jeunes filles sont les moins bien rémunérées et évoluent dans les conditions les plus précaires<sup>3</sup>. Quand on sait que sur les 29€ du prix d'un T-shirt, seuls 18 cents, soit 0.6%, reviennent en moyenne aux travailleurs<sup>4</sup>, on comprend mieux les évanouissements de masse des ouvrières cambodgiennes<sup>5</sup>.

Au-delà des salaires, ce « dumping social » dont profitent les multinationales cache des conditions de sécurité souvent effroyables, de nombreuses discriminations (en particulier envers les jeunes femmes), une absence de liberté syndicale, du travail forcé et/ou d'enfants, etc. Sans même parler des aspects environnementaux, la mode conventionnelle étant un secteur très polluant et consommateur de ressources naturelles où le jetable est souvent préféré au durable, car plus rentable...

## Tester une nouvelle filière équitable grâce à un crowdfunding

De telles injustices ne sont pas une fatalité. Avec d'autres acteurs, Oxfam veut montrer qu'une autre mode est possible. Dans cette optique, nous souhaitons développer à long terme des filières de vêtements équitables où, à chaque étape de la production et de la distribution, une attention particulière est portée aux impacts sociaux et environnementaux. La transparence de ces filières est également cruciale, afin que les clients soient correctement informés sur le produit commandé.

Afin de tester l'intérêt du grand public belge pour ce type de filière et de produits équitables, nous lançons dès octobre 2017 une campagne de « crowdfunding » pour des T-shirts équitables et biologiques. Il est prévu de faire produire ces T-shirts par [Mila Fair Trade Clothing](#), un partenaire équitable indien localisé à Tirupur, dans le Tamil Nadu. Mila a mis en place un projet social ambitieux, dispose d'un bon suivi de sa chaîne d'approvisionnement et est capable de fabriquer des T-shirts de qualité et en petits volumes. Plus particulièrement, l'organisation connaît et suit de près ses

---

<sup>1</sup> Amancio Ortega, le fondateur d'Inditex (société mère de Zara), est le deuxième homme le plus riche au monde, avec une fortune estimée à \$67 milliards, soit plus de 800.000 fois le salaire moyen d'une ouvrière vietnamienne.

<sup>2</sup> [Veillard P. Décembre 2015. Travail décent et textile équitable. Impact du commerce équitable sur la durabilité des chaînes textiles. Analyse de contexte globale. Etude Oxfam-Magasins du Monde.](#)

<sup>3</sup> [Rhodes F., Burnley J., Dolores M, et al. June 2016. Underpaid and undervalued: how inequality defines women's work in Asia. Oxfam issue briefing.](#)

<sup>4</sup> [achACT. Juin 2014. Devenez achACTEURS! Que font marques et enseignes de mode pour garantir un salaire vital à celles et ceux qui fabriquent leurs vêtements?](#)

<sup>5</sup> Ces évanouissements ont fait la une de nombreux médias il y a quelques années. En lien avec leurs faibles salaires, il a été montré que les ouvrières du textile au Cambodge n'ingéraient en moyenne que l'équivalent de 1600 calories par jour, alors que le minimum nécessaire pour ce type de travail est évalué à 3000. Le problème est accentué par les nombreuses heures supplémentaires qu'elles sont obligées d'effectuer pour compenser ces faibles salaires. [CTB. 2014. Made in Misery : Ethics in the garment industry after Rana Plaza.](#)

fournisseurs, tous certifiés équitables et bio, et fournit des salaires vitaux<sup>6</sup> à ses travailleurs. Signe de son exigence, Mila est l'une des trois organisations participant au programme pilote du [nouveau standard textile de Fairtrade International](#)). Ce crowdfunding devrait lui permettre de développer ses débouchés, ses capacités de production et surtout, d'améliorer encore les conditions de travail et de vie de ses ouvrier(e)s.

En parallèle de la campagne de crowdfunding, une série d'informations (vidéos, photos, articles) sera fournie sur la manière dont le T-shirt a été fabriqué. Les t-shirts commandés à partir d'octobre 2017 seront livrés à partir de début 2018.

L'illustration imprimée sur ces T-shirts équitables et biologiques fait l'objet du présent concours. Le ou la gagnante recevra un Fairphone 2 d'une valeur de 525€ ainsi qu'un exemplaire gratuit de T-shirt. Les quatre finalistes suivants du concours recevront également un T-shirt, un bon d'achat Oxfam d'une valeur de 50€, ainsi qu'un bon de réduction pour Fairphone 2 de 10%. Enfin, 5 autres recevront un t-shirt, pour un total de 10 « lauréats ».

Les travaux de tous ces lauréats seront mis en avant dans la communication d'Oxfam-Magasins du Monde (ex. site et réseaux sociaux). Certains des finalistes seront également interviewés dans le cadre des vidéos de campagne mentionnées plus haut. Oxfam-Magasins du monde se réserve le droit de choisir parmi les 10 illustrations finalistes laquelle fera l'objet d'une impression pour ses t-shirts de campagne.

## Règlement du concours

### Article 1 : Thème : le travail décent / la manière dont les vêtements sont fabriqués.

Le but de ce concours est de réaliser une illustration pour T-shirt (homme et femme) sur le thème du travail décent<sup>7</sup> et plus généralement de la durabilité. Ces notions peuvent être vues d'un point de vue positif (montrer l'exemplarité d'un t-shirt conçu dans le respect de normes environnementales et de travail décent) ou négatif (dénoncer la grande majorité des t-shirts du commerce conventionnel, qui ne respectent pas ces normes).

Un slogan ou des mots peuvent être rajoutés à l'illustration à condition qu'il(s) soi(en)t assez facilement compréhensible(s) par tout public en Belgique (donc avec des mots français, anglais ou néerlandais assez courants, comme « équitable », « duurzame », « organic », etc.).

Attention, nous ne demandons pas une illustration forcément militante ni forcément figurative. L'important est qu'elle soit attractive, moderne et qu'elle fasse passer une idée, même conceptuelle, sur l'importance du respect des droits, de l'équité, de l'environnement, etc., dans les filières textiles.

---

<sup>6</sup> Selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), un salaire vital est « une rémunération gagnée par un travailleur en une durée normale de travail, qui couvre les besoins essentiels du travailleur et de sa famille (se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, accéder à l'éducation) et lui procure un revenu discrétionnaire, qu'il peut éventuellement épargner ». Source : [Pinault P. 02/12/2015. Commerce équitable : prix juste et salaire vital ? Analyse Oxfam-Magasins du monde.](#)

<sup>7</sup> Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. Source : <http://www.oit.org>.

Mots-clefs : travail (in)décent, exploitation, droits (humains / du travail), esclavage moderne, commerce équitable, transparence, slow / fast fashion, salaires justes, alternatives, participatif, empowerment, environnement, (dé)pollution, responsable, durable, éthique, etc.

## **Article 2 : Durée**

1. Le concours se déroule du 11 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017 selon les modalités du présent règlement.
2. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

## **Article 3 : Participants**

Le concours est ouvert à tous les étudiants d'écoles belges d'art graphique ainsi qu'aux jeunes diplômés et autres professionnels de design graphique / illustration.

## **Article 4 : Envoi des motifs ou des dessins**

1. Les motifs ou dessins doivent être envoyés avant le 1<sup>er</sup> octobre à minuit à l'adresse [education@mdmoxfam.be](mailto:education@mdmoxfam.be).

## **Article 5 : Modalités de participation**

1. Un participant peut envoyer 3 dessins maximum.
2. Pour pouvoir concourir, le participant doit donner :
  - Nom.
  - Prénom.
  - Adresse e-mail.
  - Téléphone (Facultatif).
3. Les dessins en version numérique, accompagnés de ces informations, sont envoyés par les participants directement via Internet dans un unique courriel à l'adresse suivante : [education@mdmoxfam.be](mailto:education@mdmoxfam.be) avec pour titre : concours dessin.
4. Le dessin pour les T-shirts doit être fourni dans un format 30 x 30 cm (la taille à imprimer – prévoir une marge de 1cm). Il doit être, si possible, vectorisé. Sinon en 300dpi minimum (mieux, 600 ou 1200 dpi). Format tiff, EPS, PDF ou .ai (Illustrator). Attention, la taille finale du motif sur le T-shirt pourra être différente. L'illustration doit respecter les contraintes générales d'impression en sérigraphie, notamment une limitation du nombre de couleurs (maximum 4) et une épaisseur minimum de traits. Un autre fichier devra également présenter l'illustration intégrée sur une photographie de t-shirt.

## **Article 6 : Date limite d'envoi des participations**

1. Les motifs pourront être envoyés à partir du 11 septembre 2017.
2. Au-delà du 1<sup>er</sup> octobre à minuit, aucune participation ne sera plus prise en compte.

## **Article 7 : Présentation des illustrations des participants**

Toutes les propositions envoyées par les participants pourront apparaître sur le site Internet ou sur la page Facebook d'Oxfam (sous réserve de leur caractère adéquat / décent, tel qu'évalué par le jury).

Ils pourront également être exposés lors de divers événements de la campagne d'Oxfam-Magasins du Monde, d'octobre 2017 à juin 2018.

### **Article 8 : Désignation des lauréats**

1. Le jury sélectionnera les 10 finalistes et l'illustration gagnante lors de l'évènement de lancement de campagne à Mons (Arts<sup>2</sup>, 4a rue des Sœurs Noires) le 14 octobre 2017. La sélection sera faite en fonction des qualités artistiques et techniques, de l'originalité, du respect du thème choisi et de la conformité avec le format et les caractéristiques techniques demandées.
2. Le jury est souverain et peut, jusqu'à la désignation finale du/de la vainqueur, apporter toutes modifications au résultat de la délibération et notamment dans le cas où les dessins seraient entachés de contrefaçons ou plagiat, mais aussi si les illustrations ne sont pas libres de droits, ou trop proches d'un travail déjà publié ou diffusé.

### **Article 9 : Composition du jury**

Le lauréat sera choisi par un jury composé de représentants d'Oxfam et de personnes liées au monde de la mode / du graphisme.

### **Article 10 : Informations des gagnants**

Les participants seront informés du résultat de la délibération du jury le jour même de l'évènement de lancement de campagne à Mons le 14 octobre 2017, ainsi que par courrier électronique dans les jours suivants.

### **Article 11 : Fabrication**

1. Oxfam-Magasins du monde garantit que les T-shirts seront fabriqués dans une filière équitable cherchant à minimiser les impacts sociaux et environnementaux de la production et avec un maximum de transparence.
2. Les encres utilisées pour l'impression des motifs seront choisies suivant des critères environnementaux.

### **Article 12 : Garanties et responsabilités**

1. Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils/elles sont titulaires des droits d'auteur du dessin ou motif proposé au jury. Ils/elles reconnaissent avoir réalisé ce dessin et autorisent Oxfam à l'utiliser pour l'impression sur T-shirt et à des fins de promotion. Ils autorisent également Oxfam à utiliser ce dessin ou motif dans le cadre d'une exposition, dans la presse, sur le site Internet ou la page Facebook d'Oxfam.
2. Si l'auteur présente un dessin comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu au préalable l'accord de reproduction et d'exploitation de leur image, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale.
3. Chaque participant s'engage à avoir la pleine capacité à disposer des droits qu'il détient sur le contenu apporté au concours et notamment à ce que le dessin qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'édition à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'un dessin ou d'une photo déjà publiée précédemment.

4. Si l'auteur présente un dessin faisant apparaître d'une manière identifiable une marque, logo ou tout autre élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété, il doit avoir obtenu au préalable l'autorisation d'utilisation, de reproduction et d'exploitation de cet élément.
5. Les participants acceptent implicitement qu'ils figureront en tant que gagnant, avec leurs nom et localité, sur le site web ou dans d'autres médias. La loi du 8/12/92 sur la protection de la vie privée sera strictement respectée.

### **Article 13 : Droits d'auteur**

1. Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs dessins pour tout type d'exploitation, tant actuelle que future, sur tout support, sans limitation d'espace. L'auteur reste néanmoins propriétaire de l'œuvre en tant que telle mais s'engage à ne pas demander de rémunération à Oxfam-Magasins du monde.
2. Seront éventuellement présents en marge des illustrations sélectionnées sur les T-shirts : le logo d'Oxfam et/ou la signature de l'étudiant gagnant du concours.

### **Article 14 : Acceptation du règlement**

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple des participants du présent règlement et des règles de déontologie sur Internet ainsi que les lois et règlements applicables aux concours, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. L'organisateur ne peut être tenu responsable si ce concours est modifié, raccourci, reporté ou annulé par force majeure ou pour toute autre cause.